

**PROCES VERBAL**  
**de la Séance du 29 mai 2024**

~~~~~

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente-quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 5 dont 4 effectifs**

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT  
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

BROCHET Olivier  
FORAY Gaëlle  
PERILLAT Marie-Hélène,

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**La séance est ouverte en présence de 21 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés dont 4 pouvant être pris en compte, soit 25 votants en début de séance.**

**1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2024**

Monsieur le Maire fait valider aux conseillers municipaux le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2024 qui n'appelle pas de remarque de la part de l'assemblée.

**2. COMMISSION URBANISME ET TRAVAUX DU JEUDI 16 MAI 2024 A 17H00**

Urbanisme :

**2.1. Projet de cession d'une partie du terrain communal à Cormaranche-en-Bugey cadastré parcelle 122 G n°597 ainsi qu'une partie de chemin rural**

Monsieur Jacques DRHOUIIN expose la demande exprimée dans un courrier en date du 10 mai 2024, de Madame Marion SERPINET et Monsieur Maxime EFFRANCEY sollicitant la Commune pour l'acquisition d'une partie d'un terrain communal cadastré parcelle 122 G n°597 ainsi qu'une partie de chemin rural.

Cette acquisition permettra aux futurs propriétaires un accès plus facile à leur parcelle. Le tracé du chemin communal s'en trouvera modifié. Il est à noter que le nouveau profil sera plus facile à emprunter (pente moins raide). Monsieur Jacques DRHOUIN précise également qu'en aucun cas l'accès à la parcelle ne pourra emprunter le nouveau tracé. Il indique que suite à la délimitation du géomètre effective, le chemin sera délimité physiquement et que le nouveau devra apparaître au cadastre et ce, afin de tranquilliser les propriétaires des parcelles en amonts en leur garantissant l'accès.

Monsieur Jacques DRHOUIN précise qu'une enquête publique sera menée pour ce projet.

## 2.2. Demande d'autorisation de surplomb du domaine public par la SEMCODA pour des travaux d'isolation par l'extérieur sur la résidence reine Astrid

Monsieur Didier BOURGEOIS expose la demande de la SEMCODA concernant une autorisation de surplomb du domaine public dans le cadre du chantier de rénovation énergétique de leur bâtiment Reine Astrid situé à l'angle de la rue Nationale et de la rue Centrale. En effet, les travaux d'isolation par l'extérieur entraînent un débord sur le trottoir. Il est précisé que ces travaux sont obligatoires pour permettre la poursuite de l'exploitation de ce bâtiment. Il informe qu'une délibération sera à prendre dans un conseil ultérieur et qu'il sera demandé une estimation de l'empiètement pour un éventuel financement de l'agrandissement du trottoir.

Travaux :

## 2.3. Travaux salle spécialisée du Gymnase

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON présente les travaux envisagés dans le cadre de la rénovation de la salle spécialisée du gymnase Roger Bontemps. Le remplacement de la fosse est prévu et confié à l'entreprise GYMNOVA qui assure un reconditionnement des installations existantes (fournies initialement par leurs soins).

Par ailleurs seront également effectués :

- Des travaux d'isolation et d'habillage des murs les plus vétustes.
- Le remplacement d'une baie (à ce jour condamnée) par une baie en deux parties, fixe et basculante afin de permettre de ventiler la salle en été.
- Le remplacement de l'éclairage via la pose de LED au plafond (le choix d'éclairage mural n'étant pas retenu par rapport à la projection d'ombre perturbant les sportifs).

Elle présente le budget repris ci-dessous. Il est précisé que les équipes techniques sont encore en attente de certains devis, conformément à la consultation qui avait été décidée lors de la précédente commission.

Une demande de subvention à hauteur maximum de 40% des dépenses a été déposée auprès de la région ce lundi 27 mai sur base des montants suivants :

| Dépenses                                 |                    | Recettes        |                    |              |
|------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|--------------|
| Descriptif                               | Montant HT         | Origine         | Montant HT         | Taux         |
| Cloisons et isolation                    | 28 000,00 €        | Région          | 29 900,00 €        | 40 %         |
| Rénovation fosses et agrès (par Gymnova) | 28 250,00 €        |                 |                    |              |
| Eclairage LED                            | 12 100,00 €        |                 |                    |              |
| Châssis vitré                            | 6 400,00 €         | Autofinancement | 44 850,00 €        | 60 %         |
| <b>TOTAL HT</b>                          | <b>74 750,00 €</b> | <b>TOTAL HT</b> | <b>74 750,00 €</b> | <b>100 %</b> |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les travaux de la salle spécialisées du gymnase Roger BONTEMPS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de la Région selon le plan de financement proposé
- **INSCRIT** La dépense au compte 2188 pour les frais d'équipement et au compte 21314 pour les frais de bâtiments

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient être engagés durant la pause estivale.

2.4. Implantation d'une borne véhicule électrique du SIEA, choix de localisation et souscription au groupement d'achat

**Sortie de Monsieur Humbert CRETIER à 18h47**

**La séance se poursuit en présence de 20 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés dont 4 pouvant être pris en compte, soit 24 votants.**

Monsieur Jean-Michel CYVOCT présente le projet d'installation d'une borne électrique pour véhicules électriques à proximité du futur Office du Tourisme, sur le domaine public de la Place ROUGY ainsi que le principe de son acquisition au travers d'un groupement d'achat du SIEA afin de profiter des meilleurs tarifs possibles.

**Entrée de Monsieur Humbert CRETIER à 18h49**

**La séance se poursuit en présence de 20 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés dont 4 pouvant être pris en compte, soit 24 votants.**

La convention de groupement d'achat avec le SIEA prévoit une gestion complète de la borne par un opérateur dédié (exploitation, maintenance, surveillance, monétique). La Commune perçoit les revenus des recharges minorés d'un pourcentage reversé à l'opérateur et prend simplement en charge la fourniture de l'électricité. La Commune reste libre quant à elle de fixer le prix de vente du Kwh en cohérence avec les tarifs pratiqués sur les autres bornes du Département.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT présente également les coûts d'investissement et de maintenance des différents modèles possibles (charge lente à charge rapide), sachant que le choix se porterait sur une borne à charge rapide (pour deux véhicules).

Ces coûts sont compris entre 4 500 euros et 40 000 euros d'investissement hors aide (entre 0 et 6 800 euros, aides déduites) et entre 400 € et 2 400 € de coût d'exploitation et de maintenance, selon les modèles.

La première borne électrique est financée en grande partie par l'Etat (prime ADVENIR) et un fond de concours du SIEA.

**Entrée de Madame Marie-Hélène PERILLAT à 18h52**

**La séance se poursuit en présence de 21 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés soit 26 votants.**

Monsieur Jean-Michel CYVOCT informe que deux délibérations doivent être prises, l'une concernant l'adhésion au groupement de commandes du SIEA, l'autre pour le recours au mécanisme de fond de concours.

**Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil Municipal,**

**à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le financement par le SIEA, via le recours au mécanisme des fonds de concours précité conformément aux modalités de la présente délibération ainsi que la délibération n°DE202403043 du Comité syndical du SIEA en date du 23 mars 2024, d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques installée par les communes membres du groupement de commandes. Cette subvention couvre 75 % du coût hors taxes de l'opération, dans la limite de 22 000 € HT maximum par Commune
- **S'ENGAGE** à transmettre au SIEA dans un délai raisonnable tous les justificatifs nécessaires au versement de ce fond de concours

**Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil Municipal,**

**à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est désigné coordonnateur
- **APPROUVE** les modalités de la convention constitutive du groupement de commandes
- **S'ENGAGE** à verser au SIEA les montants d'indemnisation du coordonnateur dont la participation financière est précisée dans la convention constitutive du groupement de commandes
- **INSCRIT** les dépenses associées au groupement de commandes au budget municipal
- **AUTORISE** Monsieur Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion au groupement de commandes

#### 2.5. Intégration de l'éclairage public d'Hauteville-Lompnes au sein du SIEA

Monsieur Alain MASSIRONI rappelle que les Communes déléguées d'Hostiaz, Thézillieu et Cormaranche-en-Bugey avaient intégré leur réseau d'éclairage public au SIEA avant la fusion. Elles bénéficient donc de l'expertise du SIEA pour la gestion du géoréférencement des réseaux d'éclairage public. Seule la commune déléguée d'Hauteville Lompnes n'avait pas encore intégré son réseau au SIEA.

Monsieur Alain MASSIRONI informe de la nécessité de géo référencer le réseau d'éclairage public de la Commune déléguée d'Hauteville-Lompnes. Cette opération représente un montant estimé de 26 000€ TTC.

Monsieur Alain MASSIRONI informe qu'une étude des services techniques précise que ce coût de gestion annuel par candélabre proposé par le SIEA est équivalent à celui d'une gestion communale.

Par ailleurs l'intégration au SIEA offre d'autres avantages en termes d'expertises et d'économies d'échelles.

Aussi, Monsieur Alain MASSIRONI propose au Conseil Municipal d'intégrer le réseau d'Hauteville-Lompnes au SIEA moyennant la prise en charge par la Commune des frais de géoréférencement.

**Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil Municipal,**

**à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire de signer la convention pour intégrer le réseau d'Hauteville-Lompnes au SIEA

- la réalisation de mission de contrôle de détection et de géoréférencement du réseau d'éclairage public ainsi
- que la convention pour la réalisation de travaux de détection et de géoréférencement du réseau d'éclairage public.

- **INSCRIT** La dépense au compte 62268 pour intégration au SIEA

- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Alain MASSIRONI précise que sur Hauteville-Lompnes, environ 120 luminaires ont été changés, avenue de Bourg, la Léchère, Route de Corlier, rue Nationale, rue Centrale et avenue de Mangini.

## 2.6. Travaux préparatoires à l'homologation des terrains de football

Monsieur le Maire présente le projet d'homologation des terrains de football, cela permettra à Boostcenter de pouvoir augmenter son offre de terrain conforme et de gagner en attractivité auprès des clubs.

Les travaux suivants sont envisagés :

- Le remplacement de 2 cages pour mise aux normes progressives (2 changements par an) - Terrain d'honneur :
  - Réfection du pare-ballon existant
  - Redresser la main-courante et vérifier la stabilité
- Terrain annexe 1 :
  - Main courante sur le périmètre du terrain
  - Installation d'un pare-ballon au sud du terrain ➤ Installation de 3 bancs de touches

Une partie de ces travaux pourront être subventionnée par la Fédération Française de Football.

Monsieur le Maire précise que la tonte des terrains sera assurée par Technigazon cet été.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT informe que les éclairages sont remplacés par des LED.

## 2.7. Travaux de toiture sur l'ancienne mairie-école de Cormaranche dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine bâti historique de la commune nouvelle

Monsieur Jacques DRHOVIN informe le Conseil Municipal du mauvais état de la toiture de l'ancienne mairie-école de la commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey.

Ce bâtiment de caractère, partie intégrante du patrimoine bâti historique de la commune nouvelle nécessite d'être recouvert en respectant l'allure générale de la place du village de Cormaranche-en-Bugey. Cette réfection est estimée à environ 100 000 €. Il propose donc de solliciter les subventions adéquates pour ce type de travaux de sauvegarde.

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
|-----------------|-----------------|

| Descriptif                                                                  | Montant HT          | Origine                                                          | Montant HT         | Taux         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|
| Rénovation de la toiture de l'ancienne mairie-école de Cormaranche en Bugey | 100 000,00 €        | Etat : DETR<br>Valorisation du patrimoine rural                  | 40 000€            | 40%          |
|                                                                             |                     | Département<br>Contractualisation « patrimoine historique bâti » | 30 000€            | 30%          |
|                                                                             |                     | Autofinancement                                                  | 30 000€            | 30 %         |
| <b>TOTAL HT</b>                                                             | <b>100 000,00 €</b> | <b>TOTAL HT</b>                                                  | <b>100 000,00€</b> | <b>100 %</b> |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter les entreprises puis à lancer les travaux de rénovations de la toiture sur l'ancienne mairie-école de Cormaranche dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine bâti historique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat et du Département selon le plan de financement proposé
- **INSCRIT** La dépense au compte 2188 pour les frais d'équipement et au compte 21314 pour les frais de bâtiments

2.8. Renouvellement des conventions de mise à disposition pour une durée de 3 ans de terrains communaux au jardin de Lompnes

Monsieur Didier BOURGEOIS fait part à l'Assemblée que la Commune possède des jardins situés à l'arrière du bâtiment de l'ancienne Mairie de Lompnes. Ces jardins sont mis à disposition des particuliers souhaitant exploiter un jardin individuel. La Commune possède des jardins situés à l'ancienne Mairie de Lompnes, qu'elle met à disposition des particuliers souhaitant exploiter un jardin individuel. Cette mise à disposition permet aux personnes le désirant de jardiner de manière saine et agréable et de pratiquer des activités de plantation, de récolte et d'entretien, sans contrainte calendaire. De plus, pour les personnes qui vivent en appartement, c'est leur offrir la possibilité et le plaisir de jardiner en ville.

La convention prend effet à compter du 01 juin 2024 jusqu'au 31 mai 2027.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ACCEPTTE** de prendre la convention de mise à disposition du jardin à monsieur Richard LUNA
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ACCEPTTE** de prendre les conventions de mise à disposition du jardin à monsieur Michel GONI
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2.9. Point d'information sur les différents chantiers en cours : Lésines, gendarmerie, crèche

- Aire des Lésines

La partie parking est bientôt achevée.

- Nouvelle gendarmerie

L'accord pour le lancement des travaux a été donné par le Ministère de l'intérieur. Monsieur Alain MASSIRONI précise que les maçons devraient démarrer d'ici 15 jours et que l'achèvement des travaux est envisagé pour la fin de l'année 2025.

- Espace petite enfant « L'enfant Lyre »

L'Avant-Projet Détaillé sera validé la semaine prochaine (semaine 21) avec l'architecte.

- Camping Bleu Minuit

Le chantier a été rapide, avec la pose de micros pieux courant mai qui recevront mi-juin les lodges, pour une mise en route en juillet 2024.

### **3. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES**

#### 3.1. Elections Européennes - Organisation de la tenue des bureaux

Le planning des bureaux de vote est stabilisé en séance.

### **4. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION**

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

#### 5.1. Calendrier de l'été

Monsieur le Maire partage les nombreux évènements de l'été.

Monsieur Humbert CRETIER souhaite en tant qu'ancien président du club de football de Plateau d'Hauteville, féliciter les sportifs et l'équipe dirigeante qui ont permis de passer en équipe première.

Monsieur Le Maire félicite également le club et précise que les futures installations seront en phase avec le niveau actuel.

Monsieur Alexandre LALLEMENT souhaite faire remonter que les usagers se plaignent des ouvertures de la poste.

Monsieur le Maire est conscient de la problématique et indique qu'il souhaite prendre contact avec le délégué départemental.

**Monsieur le Maire clôture la séance.**

Philippe EMIN  
Maire de Plateau d'Hauteville

Nicole ROSIER  
Adjointe aux finances et à la gestion du personnel  
Secrétaire de séance

**Levée de la séance à 19h52.**

